



Comité Syndical du 22 mars 2017

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni le 22 mars 2017 à 18h 30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné, sous la présidence de Monsieur Alain BERGER.

Titulaires

M. BALLEFIN Robert	M. COQUET Raymond
M. BERGER Alain	Mme. TISSERAND Thérèse
M. BERGER Dominique	M. VITTE Gérard
M. LAVILLE Christophe	M. REYNAUD Jean-Louis
M. RABUEL Guy	M. ARCHER Jean-Claude
M. VASSAL Guy	M. FREMY Didier
M. QUEMIN André	M. PELISSE Jean-Claude
M. COCHARD Bernard	

Suppléants

M. AIMONETTI Robert	M. CARRON Michel
M. SARDAT Christian	M. REYNIER Jacques
M. ZIERCHER André	Mme FASSINOT Christine
M. GUICHERD André	

Assistaient également : Mmes Marie-Christine EVRARD et Emmanuelle MASSARD

Excusés : Mme BARRAL-JOANNES, M. COMBEROUSSE Yves, M. VIAL Martial, M. WIRTH Jean-Pierre, M. REY Christian et M. GALLICE Michel.

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Madame Thérèse TISSERAND est désignée comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 22 février 2017, le compte rendu est donc validé.

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

a) Adoption du compte administratif 2016

M. Alain BERGER, Président, présente le compte administratif 2016 qui se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	138 174.80 €	525 970.81 €
Recettes	84 477.60 €	434 962.85 €
Résultat de l'exercice	- 53 697.20 €	-91 007.96 €
Résultat reporté N-1	115 194.05 €	174 013.49 €
Résultat de clôture	61 496.85 €	83 005.53 €

Il est précisé que la dotation aux provisions de 72 671,42€ est liée au départ des 2 EPCI (CCBD et CCRSJ) avec des conséquences sur le coût de la révision car des études complémentaires s'avèrent nécessaire.

Il n'y a pas de remarque sur le compte administratif.

Le Président quitte la salle. Mr Frémy 1er Vice-président soumet cette délibération au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

b) Compte de gestion 2016

Le Président précise qu'il n'y a pas de différence avec le compte administratif. Il n'y a pas de remarque.

Le Président soumet au vote le compte de gestion.

	Résultat de clôture 2015	Résultat Exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	115 194.05 €	-53 697.20 €	61 496.85 €
Fonctionnement	174 013.49 €	-91 007.96 €	83 005.53 €
Total	289 207.54 €	-144 705.16 €	144 502.38 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

c) Affectation du résultat de l'exercice 2016

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 et considérant que le résultat général s'établit à la somme de 144 502.38 €,

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

- *de reporter à la section d'investissement (compte 001) la somme de 61 496.85 €*
- *de reporter à la section de fonctionnement (compte 002) la somme de 83 005.53 €*

II - BUDGET PRIMITIF 2017

a) Objet : Reprise de provisions pour risque

Le comité syndical avait voté dans le budget prévisionnel 2016 une provision pour risque d'un montant de 72 671.42 € pour la révision du Syndicat mixte SCoT Nord Isère. Ce montant a été imputé sur le compte 6815 sur le compte administratif 2016.

Vu que la révision est à un stade avancé, le syndicat mixte souhaite réintégrer la provision pour risque sur le budget prévisionnel 2017 sur le compte 7815.

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

- *La reprise de provision pour risque sur le compte 7815 pour un montant de 72 671.42 €*
- *D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget du syndicat mixte pour la reprise de provision.*

b) Décision de versement d'une indemnité de fonction aux élus et détermination du taux des indemnités

Le Président précise que cette proposition s'inscrit dans la continuité des engagements pris et en référence aux textes de loi. Précédemment les membres du Bureau avaient une responsabilité thématique en lien avec les champs d'intervention du SCoT. Il a été décidé de regrouper ces thématiques en 3 commissions et chaque Vice-président a une responsabilité sur ces thèmes :

Thème 1- Fonctionnement de la structure, mise en œuvre du SCoT
Alain Berger, Gérard Vitte, Christian Rey

Thème 2- Développement urbain, habitat et déplacements
Alain Berger, André Quemin, Guy Rabuel, Didier Frémy

Thème 3- Développement économique, et environnement
Alain Berger, Dominique Berger, Christian Rey, Raymond Coquet

La commission d'analyse des documents d'urbanisme réunira Alain Berger, Christophe Laville, Gérard Vitte et André Quemin.

Il n'y a pas de remarque sur ce sujet.

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

- *de verser une indemnité de fonction au Président et aux 8 Vice-présidents de répartir les indemnités selon les taux suivants : Président : 10.34 % de l'indice 1022 soit 400.23 € brut mensuel et Vice-présidents : 7.76 % de l'indice 1022 soit 300.36 € brut mensuel.*

L'enveloppe mensuelle est donc de 2 803.11 € brut mensuel.

c) Cotisation des E.P.C.I pour l'année 2017

Le Président précise qu'il n'y a pas de marge de manœuvre dans le budget présenté, le syndicat mixte vit sur des excédents. Pour les années à venir, il faudra trouver des pistes d'économie.

Les pistes en réflexion portent sur une fusion avec le SM SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné (BRD) mais il n'y a pas eu d'échanges officiels sur ce sujet avec les élus du syndicat mixte. Par contre, cela a été évoqué au moment du départ de la CCBD. Cette réflexion pourrait s'engager après les révisions des SCoT. (Le SCoT de BRD est actuellement en cours de révision).

Le Président précise qu'aujourd'hui l'équipe du SM SCoT Nord-Isère est constituée de 5 personnes dont un Sigiste qui part en juin 2017. Cependant le SM a besoin de ces compétences pour faire des cartes notamment, nécessaires dans le cadre de la révision. Il est donc prévu d'assurer son remplacement au moins jusque la fin de l'année.

Le Président évoque également la possibilité d'envisager de mutualiser certaines missions avec les EPCI sur les prestations en informatique par exemple.

Mr Frémy indique que sur le poste de Sigiste, un échange avait eu lieu avec la CCVT et la CAPI pour mutualiser certaines activités des postes de Sigistes, cependant il s'est avéré difficile de mettre en œuvre cette mutualisation dans la mesure où les besoins et missions des EPCI et du SM SCoT sont différentes.

Mr Frémy précise qu'on ne peut pas se permettre de ne pas avoir de SCoT.

Monsieur Reynaud indique qu'il faudra peut-être envisager d'augmenter la cotisation.

Concernant le montant des compensations financières avec la CCBD, il n'y a pas d'accord trouvé malgré l'entente sur un montant entre Présidents. Le nouveau Président de la CC des Balcons en Dauphiné est prêt à suivre la position prise par la CCBD avant la fusion, mais le Président souhaite négocier le montant acté par le comité syndical. Concernant BIC, les négociations sont en cours.

Le Président précise qu'en cas de désaccord le Préfet peut être saisi, il faudra délibérer. Il souhaite cependant qu'un accord soit trouvé avant les vacances.

Le comité syndical approuve à l'unanimité de fixer le montant de la cotisation à 1.855 € par habitant pour l'année 2017 et décide de retenir la source DGF 2016 pour le calcul de la population. La participation des EPCI fera un montant total de 358 293.25 €.

d) Vote du Budget Primitif 2017

Le Président présente le détail du budget.

Le budget présenté est sincère et authentique, les dépenses prévues permettent d'assurer la révision et la mise en œuvre du SCoT.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	112 770.84 €
Chapitre 012	Charges de personnel	242 500.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	49 500.00 €
Chapitre 042	Dotation aux amortissements	86 624.36 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	35 000.00 €
TOTAL		526 395.20 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent reporté	83 005.53 €
Chapitre 013	Fond national de compensation (SFT)	2 150.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	358 293.25 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 500.00 €
Chapitre 78	Reprise de provisions pour risques	72 671.42 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 775.00 €
TOTAL		526 395.20 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 040	Opération d'ordre entre section	5 775.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	155 862.21 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 000.00 €
TOTAL		164 637.21€

Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 141.00€
Chapitre 13	Subvention	11 375.00 €
Chapitre 040	Amortissement des immobilisations	86 624.36 €
Chapitre 001	Excédent reporté	61 496.85 €
TOTAL		164 637.21€

Le Président précise que les dépenses ont été diminuées dans la mesure du possible au vu des baisses de recettes liées au départ des 2 EPCI.

Le Président présente le détail des dépenses

En fonctionnement :

Il précise que le compte 62 a permis d'équilibrer le budget

Concernant les frais de personnel, il indique que le montant est moins important par rapport à 2016 mais que cela est artificiel car Lucie Mandô est en congé parental et reviendra en octobre 2017. En 2018, les dépenses concernant ce poste seront de nouveau augmentées car il s'agira de nouveau de prendre en compte un temps complet.

Il précise que la baisse du montant des indemnités des élus est due à la réduction du nombre d'élus du Bureau syndical passé de 13 à 9 élus.

Concernant la baisse de la cotisation Interscot, il est précisé que cela est dû à la baisse de notre population en lien avec la réduction du périmètre. La cotisation 2016 était de 11320 € et passe à 10 000 € environ pour 2017. Le montant de 20420 € dans le CA 2016 correspond à la cotisation et à un reliquat de paiement de 2015.

Il est précisé que les frais de communication et d'avocat sont passés en investissement en accord avec le percepteur.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est précisé que le montant de 4500 € correspond aux recettes de la CPAM et du CIGAC pour le remboursement du congé maternité de Lucie.

Sur la DGD, a priori il n'y aura plus d'aide de l'Etat en 2017 car le SM a déjà perçu de la DGD à hauteur de 18000 € pendant 3 ans.

En investissement

Le Président indique que le montant prévu sur le compte 202 nommé « provisions » permet d'équilibrer le budget d'investissement.

Sur la révision : le montant inscrit correspond pour 5 000 € au solde à régler de la mission de 2016 et pour 15 000 € à une mission à envisager pour prévoir les ajustements du SCoT qui seront nécessaires après arrêt et enquête publique.

Les dépenses de communication sont liées à la révision pour la concertation notamment. Il est précisé que le marché est déjà passé. Les impressions des livres du SCoT sont envisagées pour l'arrêt.

Les frais d'avocat sont nécessaires car les documents du SCoT sont relus pour diminuer tout risque de vice de forme.

Le montant de l'enquête publique se base sur le montant de l'enquête publique de 2011 mais le coût pourrait être moindre étant donné la réduction du périmètre. Cependant, c'est le tribunal administratif qui décide du nombre de commissaires enquêteurs et du nombre de permanences. Il y avait 5 commissaires enquêteurs en 2011.

Concernant la diminution du compte 2051 « concessions et droits similaires, logiciels » entre le compte administratif 2016 et le Budget primitif 2017, il est dû à l'achat du site internet en 2016.

Il est précisé que l'augmentation de la dotation aux amortissements est due aux montants des études de l'agence d'urbanisme.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le vote du Budget prévisionnel 2017.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance


Thérèse TISSERAND